

CONVENTION

ENTRE :

L'Association NATURALIA et BIOLOGIA, sise 46 Boulevard des Invalides 75007 Paris, représentée par son Président, Monsieur Michel Ricard, dûment habilité en vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du 26 mai 2009, .

ET

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX (C.U.B.) représentée par son Président , Monsieur Vincent Feltesse, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n°2010/ en date du , domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

PREAMBULE :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et plus particulièrement les modalités de versement de la subvention au titre de l'année 2010.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le budget prévisionnel de l'association en 2010 s'élève à 7 687 000, dont 3 189 000 € sont consacrés aux études et à la recherche.

Le budget prévisionnel de l'opération pour laquelle une subvention a été demandée pour la mise en œuvre des actions prévues pour la période 2010 – 2013 dans le cadre de la stratégie du réseau des Universités et Instituts francophones "Education, Formation et Recherche pour un développement durable" est estimé à 30 000 € la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 €

Cette subvention est non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées.

ARTICLE 3 – AFFECTATION DE LA PARTICIPATION

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée. L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT

La Communauté Urbaine s'acquittera de sa contribution selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 80 %, soit la somme de 4 000 €, après signature de la présente convention,
- le solde (20 %), soit la somme de 1 000 €, avant le 30 juin de l'année n+1 et à la réception des documents suivants :
 - les bilan, compte de résultat et annexes, détaillés, certifiés conformes par le Président de l'Association ou par un Commissaire aux Comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes,
 - le compte rendu financier de l'action conformément à l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (voir annexe 1),
 - une note de commentaires sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les critères utilisées à cet effet (voir annexe 1),
 - une information qualitative décrivant notamment la nature des actions entreprises et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux du projet (voir annexe 1),
 - les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...).

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE RESILIATION

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde, devront être produites dans le délai mentionné à l'article 4.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de l'aide accordée et la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition des sommes versées.

ARTICLE 6 – CLAUSE DE PUBLICITE

L'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté Urbaine de Bordeaux et à faire figurer le logo de la Cub sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la seule année 2010. Elle prendra fin dès le règlement du solde.

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à BORDEAUX, le

**LE PRESIDENT DE
NATURALIA et BIOLOGIA**

**LE PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE
DE BORDEAUX**

M. RICARD

V. FELTESSE

ANNEXE 1 – Compte rendu financier de l'action

Ce document doit obligatoirement être transmis avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné de deux annexes. Ces trois documents doivent être certifiés exacts par le Président de l'association ou toute personne habilitée à représenter l'association et retournés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

CHARGES	Prévu	Réalisé	%	PRODUITS	Prévu	Réalisé	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 Achat Prestations de services Achats matières et fournitures				70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
61 Services extérieurs Locations immobilières et mobilières Entretien et réparation Assurance Documentation Divers				74 Subventions Etat Région Département Cub Communes Organismes sociaux Fonds européens CNASEA (emplois aidés) Autres aides, dons ou subventions affectées			
62 Autres services extérieurs Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, publication Déplacements, missions Services bancaires, autres				75-Autres produits de gestion courante			
63 Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération Autres impôts et taxes				76 Produits financiers			
64-Charges de personnel Rémunération des personnels Charges sociales Autres charges de personnel				78 Reports Ressources non utilisées d'opérations antérieures			
65 Autres charges de gestion courante							
66 Charges financières							
67 Charges exceptionnelles							
68 Dotation aux amortissements							
Charges indirectes affectées à l'action				Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement Frais financiers Autres							
TOTAL DES CHARGES				TOTAL DES PRODUITS			
86 Emplois des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations Personnel bénévole				87 Contributions volontaires en nature Bénévolat Prestations en nature Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			

Annexe 1 au compte rendu financier

Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?

Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action (tableau indiquant les critères utilisés pour la répartition des charges communes entre le budget principal et le compte rendu financier de l'action)

Annexe 2 au compte rendu financier

Quelles ont été les actions entreprises ?

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association,

certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes

Fait, le : I I I I I I I I I à

Signature :



Chaire UNESCO et réseau UNITWIN

Programme provisoire

-----000000000000-----

***1ère conférence du réseau
des Universités et Instituts francophones
"Éducation, Formation et Recherche
pour un Développement Durable"***

***Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3
Bordeaux, 3 et 4 juin 2010***

Introduction

L'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 a proposé la création d'une chaire UNESCO et d'un réseau UNITWIN associé intitulé "Éducation, formation et recherche pour un développement durable", formé d'établissements d'enseignement supérieur francophones répartis sur l'ensemble de la planète.

Ce projet, qui s'inscrit dans une démarche globale d'éducation, de formation et de recherche au développement durable en référence à la Décennie 2005-2014 des Nations Unies de l'éducation pour un développement durable a vocation à *"développer des démarches ciblées avec les partenaires des secteurs public et privé afin de répondre concrètement aux besoins des pays francophones dans lesquels ces universités sont implantées tout en développant des coopérations avec les pays non francophones environnants.*

L'UNESCO a reconnu l'intérêt de ce réseau en créant une chaire UNESCO à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 et en y associant la création d'un réseau UNITWIN composé de 26 universités partenaires. Cette chaire est placée sous la responsabilité de Michel RICARD, professeur à l'Université Michel de Montaigne.

Ce réseau universitaire, destiné à s'élargir à un plus grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, permettra de mieux mobiliser le monde universitaire francophone afin de développer plus efficacement et plus visiblement les politiques, les capacités et les instruments se rapportant à l'éducation, à la formation, à la recherche et au transfert de connaissances. L'ensemble de ces démarches concerne tout autant l'éducation initiale des jeunes lors de leur parcours scolaire, que les divers processus de formation continue et d'information dispensés tout au long de la vie.

La stratégie du réseau sera définie au cours de la conférence de Bordeaux des 3 et 4 juin. La première étape de cette stratégie portera sur les actions générales ou spécifiques à développer lors de la période 2010-2013, correspondant au quadriennal de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie). Le bilan de ces actions sera dressé lors d'un colloque international qui se tiendra à la fin 2013 et qui réunira à la fois les acteurs francophones et non francophones.

Le colloque final de 2013 sera également l'occasion de préparer la session spéciale "Francophonie" qui se tiendra lors de la conférence mondiale finale de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable, à Tokyo, en fin 2014.

Lors de la conférence de Bordeaux seront signées, d'une part la convention UNESCO - Université Bordeaux 3 officialisant la création de la chaire UNESCO et du réseau UNITWIN, et, d'autre part, les conventions de partenariat entre les diverses universités constitutives du réseau.

Programme de la conférence

• Jeudi 3 juin 2010

9h30-11h30 : Installation officielle de la chaire et du réseau

(Amphithéâtre du Centre Condorcet, 162 avenue Schweitzer, 33608 Pessac)

- Allocution de bienvenue par le Professeur Patrice BRUN, président de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3
- Intervention vidéo de M. Alain JOYANDET, secrétaire d'État à la Coopération et à la Francophonie
- Discours de Alain ROUSSET, député, président de la région Aquitaine et président de l'Association des Régions de France
- Discours de Bernard CERQUIGLINI, Recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie
- Discours de Georges HADDAD, directeur de la Division de l'Enseignement Supérieur de l'UNESCO
- Discours de Tadamichi YAMAMOTO, ambassadeur du Japon auprès de l'UNESCO
- Discours de Alain JUPPÉ, ancien Premier ministre, maire de Bordeaux

11h30-12h00 : Signature de l'accord entre l'UNESCO et l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 concernant la création de la chaire UNESCO en "Éducation, Formation et Recherche au Développement durable".

12h30-13h45 : Déjeuner - buffet à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3

14h00 -17h45 : Réunion de travail

(Salle des Actes de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3)

- 14h00-15h45 : session A

- 15h45 : pause café

- 16h15-18h00 : session B

20h30-23h00 : Dîner offert par le Conseil régional d'Aquitaine

Sous la présidence de Alain ROUSSET, député, président du conseil régional d'Aquitaine.

• Vendredi 4 juin 2010

09h30-12h30 : Réunion de travail

(Salle des Actes de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3)

- 9h30-10h45 : session C

- 10h45 : pause café

- 11h15-12h30 : session D

12h30-13h45 : Déjeuner - buffet à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3

14h00 -17h45 : Réunion de travail

(Salle des Actes de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3)

- 14h00-15h45 : session E

- 15h45 : pause café

- 16h15-18h00 : session F

20h00- 21h00 : Réception à l'hôtel de Ville de Bordeaux et clôture de la Conférence.

Liste des participants

• UNIVERSITÉS DU RÉSEAU

- ALGÉRIE : Université Abdelhamid Ibn Badis de Mostaganem
Pr. M'Hamed Mohamed Salah Eddine SEDDIKI, Recteur
Pr. Lamine KADI
- ARMÉNIE : Université française en Arménie, Erevan
Pr. Joëlle Le MORZELLEC, Recteur
M. Arayick NAVOYAN, Vice-recteur
- BELGIQUE : Université Libre de Bruxelles
Pr. Tom BAULER
- BÉNIN : Université d'Abomey-Calavi de Cotonou
Pr. Cossi Norbert AWANOUE, Recteur
Pr. Benjamin FAYOMI
- BULGARIE : Université St. Kliment Ohridski à Sofia
Pr. Ivan IITCHEV, Recteur
Pr. Dimitar VESSELINOV
- CANADA : Université du Québec à Chicoutimi
Pr. Jean WAUTHIER
Pr. Claude VILLENEUVE
- CÔTE D'IVOIRE : Université d'Abobo-Adjamé à Abidjan
Pr. Etienne Ehouan EHILE, Président
Pr. Pascal HOUENOU
- CÔTE D'IVOIRE : Université de Cocody à Abidjan
Pr. Houenou-AGBO
- EGYPTE : Université Senghor à Alexandrie
Pr. Albert LOURDE, Recteur
- FRANCE
 - Université Bordeaux 3
Pr. Patrice BRUN, Président
Pr. Michel RICARD, responsable chaire UNESCO enseignement et recherche DD

- Pr. Francis RIBEYRE, directeur du certificat international d'écologie humaine
 Pr. Christian BOUQUET, Vice-président RI
 Mme Véronique BÉGHAIN, RI
 Mme Annie NAJIN, MdC, responsable chaire UNESCO formation professionnels DD
 Mme Elisabeth HOFMANN, MDC, chaire UNESCO
- *Université des Antilles et de la Guyane*
 Pr. Pascal SAFFACHE, Président
 Pr. Alex MERIL, Doyen
 - *Université de la Réunion*
 Pr. Mohamed ROCHDI, Président (src)
 - *Institut National de Recherche Pédagogique de Lyon*
 Pr. Jacques MORET, Directeur
 Mme Severine BRESCIANI
 - *Campus Véolia Environnement*
 M. Christian DAPILLY, directeur
- HONGRIE : Université de Pannonie à Budapest
 Pr. Akos RÉDEY, Recteur
 Pr. Guy TURCHANY
 Pr. Anett UTASI
 - LIBAN : Université La Sagesse à Beyrouth
 Monseigneur Joseph MERHEJ, Recteur
 Pr. Bernadette ABI-SALEH
 - MAROC : Université Mohammed V Souissi, Rabat
 Pr. Nouredine F. BENBRAHIM, Vice-Président
 - MAROC : Université Mohammed V Agdal, Rabat
 Pr. Tijani BOUNAHMIDI, Vice-Président
 - MAURICE : Université de Maurice, Réduit
 Pr. Ameenah Gurib-Fakim Pro Vice-chancelière
 - SÉNÉGAL : Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
 Professeur Abdou Salam SALL, Recteur
 Pr. Bienvenu SAMBOU
 - TUNISIE : Université de Tunis
 Pr. Abderraouf MAHBOULI, Président
 M. Imed FRIKHA, Secrétaire général

FRANCOPHONIE

- Pr. Bernard CERQUIGLINI, Recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie
- M. Touano KIRI, IEPF, Québec
- Mme Monique TRUDEL, IEPF, Québec
- Mme Fathma TARHOUNI, ministère de l'éducation, Maroc
- M. Christian PAYEUR, fondation Monique Fitz-Back, Québec
- Mme Agathe FISEY, CONFEMEN, Dakar, Sénégal
- Mme Khady DIOP, directrice, ministère de l'éducation, Dakar, Sénégal.

UNESCO

- Pr. Georges HADDAD, directeur division Enseignement supérieur, UNESCO
- Dr. Sonia BAHRI, division Enseignement supérieur, UNESCO
- M. Philippe PYPAERT, UNESCO BRESCE, Venise (src)
- M. Ydo YAO, UNESCO BREDIA, Dakar

REPRÉSENTATIONS AUPRÈS DE L'UNESCO

- M. Tadamichi YAMAMOTO, Ambassadeur, délégué permanent du Japon auprès l'UNESCO
- Mme Sonoko WATANABE, conseillère, ministère de l'éducation du Japon
- Pr. Suzy HALIMI, Commission française pour l'UNESCO

MINISTÈRES

- M. Marcel ESCURE, chef du service des affaires francophones, MAE
- M. Xavier NORTH, délégué général à la Langue française, ministère de la culture (src)
- Mme Florence GENDRIER, chargée de mission, ministère de la culture
- Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Directrice des Relations Internationales, MEN et MRES
- Mme Michèle PAPPALARDO, Commissaire générale au Développement durable, MEEDDM (src)

COLLECTIVITÉS

- M. Alain JUPPÉ, maire de Bordeaux
- M. Alain ROUSSET, président de la région Aquitaine
- Mme Anne WALRYCK, directrice du développement durable, mairie de Bordeaux
- Mme Geneviève ANDUEZA, conseillère développement durable, mairie de Bordeaux
- M. Thibaut RICHEBOIS, directeur recherche et enseignement supérieur, région Aquitaine
- Pr. Fabienne BRUGERE, présidente du conseil du Développement durable de la CUB

ORGANISATIONS & AGENCES

- M. Jean-Louis BERGEY, ADEME Bordeaux
- M. Alastair BLYTH, analyste principal à la direction de l'éducation, Paris
- M. Arab HOBALLAH, PNUE, Paris
- Mme Christine AFFOLTER, secrétaire générale, Environmental School Initiatives – ENSI (src)

-----o000oOOo000o-----